

# DROIT DE SUBSTITUTION : OPPORTUNITÉ OU CONTRAINTE

**P**as un jour ne passe sans que la presse ne parle du médicament générique et de son impact sur l'économie de santé au Maroc. Cet intérêt des médias ravive l'inquiétude de tous les acteurs du secteur du médicament et particulièrement des pharmaciens d'officine qui appréhendent que leurs desideratas ne soient pas pris en compte. La preuve de cette préoccupation se voit dans le fait que la quasi-totalité des journées organisées en 2009 par les syndicats des pharmaciens a été consacrée au médicament générique.

Par ces différentes manifestations, les syndicats tentent d'informer et de mobiliser leur base tout en attirant l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de la situation économique des pharmaciens d'officine. Celle-ci devrait être sérieusement évaluée avant toute prise de décision telle que la mise en place de la marge dégressive lissée ou le droit de substitution.

Ce droit qui conditionne le développement du médicament générique a été conféré par de nombreux pays aux pharmaciens d'officine en échange de leur participation à l'économie de santé, et cette disposition se doit d'être régie par des clauses.

À titre d'exemple, la substitution en France doit être faite au sein d'un même groupe générique et ne doit pas entraîner des dépenses supplémentaires pour l'assurance maladie. Elle prévoit également des mesures incitatives pour que le pharmacien gagne en marge ce qu'il perd en chiffre d'affaires. Cette substitution, bien qu'elle puisse être refusée par certains prescripteurs, a prouvé que les pharmaciens pouvaient s'engager dans une démarche de maîtrise des dépenses de santé qui était loin d'être évidente au départ. L'exemple français est intéressant à plus d'un titre. Il n'en reste pas moins que toute formule qui ne prend pas en considération les spécificités du Maroc est vouée à l'échec. L'administration marocaine devrait adopter une stratégie visant à améliorer l'accessibilité aux soins, tout en veillant à ce que les intérêts des industriels soient préservés, qu'ils s'agissent de "génériqueurs" ou non, le médicament étant un produit stratégique et sa fabrication génératrice d'emplois.

Et pour finir, comment opter pour telle ou telle mesure sans penser aux conséquences que celle-ci aura sur l'économie de la pharmacie. Le pharmacien traité à tort comme le maillon faible du secteur, alors qu'il est à la fois le conseiller du malade, son confident et surtout un allié de choix pour toute campagne du ministère de la santé.

Cet universitaire qui n'aspire qu'à vivre dignement de son métier, souffre aujourd'hui de la stagnation du pouvoir d'achat du malade et de l'augmentation exponentielle du nombre de pharmaciens.

Plus que jamais, le pharmacien a besoin d'être défendu comme il se doit, et qui mieux que ses instances professionnelles pour jouer ce rôle ?

Malheureusement, quand on examine de près leur fonctionnement, on se rend compte que les divisions intestines ont raison de la patience d'un bon nombre de représentants. Du coup, seule une hécatombe finira par attirer l'attention des pouvoirs publics sur le désastre qui est entrain d'affecter irrémédiablement cette profession.

Abderrahim Derraji

